

Chapitre IX - Suivi de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets

La planification régionale est **en vigueur depuis le 26 juin 2019**, aussi le Tableau de Bord propose dans ce chapitre une appréciation de sa prise en compte depuis le début des travaux de planification (2016) et depuis l'entrée en vigueur des principaux objectifs nationaux (2015), ie sur la **période 2015-2019**.

L'**adoption** en Assemblée plénière du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du **plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le 26 juin 2019**, marque une étape décisive actant de la mise en œuvre d'une **stratégie régionale concertée** à horizon 2025 / 2031. Elle a pour objet de « **coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties** ». Intégrée au **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET, arrêté préfectoral du 15 Octobre 2019)**, la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets est déclinée dans les **objectifs 24, 25 et 26** (sur 68) et les **règles LD1 OBJ25a, LD1 OBJ25b et LD1 OBJ26** (à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme) :

- OBJECTIF 24 - **Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets**
- OBJECTIF 25 - **Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme**
- OBJECTIF 26 - **Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire**

Le SRADDET est disponible dans son intégralité sur le site : <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional/>

Il prévoit le maintien d'une **instance de gouvernance intitulée « Commission consultative des déchets »**. Composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement, elle est chargée d'assurer **le suivi et l'évaluation de la partie « déchets et économie circulaire »** du SRADDET (article L.4251-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le fascicule des règles du SRADDET comprend également les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences.

Le SRADDET mentionne que l'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) constitue l'outil complet et pérenne de suivi de la planification régionale. Dans le cadre de ses missions, l'ORD&EC suivra particulièrement les indicateurs permettant l'évaluation des objectifs fixés par la planification régionale. Pour le suivi de la planification régionale, les tableaux suivants précisent par type de déchets la liste des indicateurs associés à chacun **des principaux objectifs quantitatifs (14)**. Ces indicateurs seront également suivis à l'échelle des bassins de vie. Le Tableau de Bord de l'ORD&EC considère par ailleurs de nombreux indicateurs complémentaires.



A. SUIVI DES INDICATEURS (14) DEFINIS DANS LE SRADDET (2015-2019)

DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DND-NI)				Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Objectif du SRADDET	Source	
Code 8.01	Objectif SRADDET 25	Règle SRADDET LD1-Obj25	Taux d'évolution de la production de DND-NI par rapport à 2015	Région	%	0%	- 8,03 %	- 7,9 4 %	- 2,52 %	1,9 %	- 10 % en 2025 par rapport à 2015	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC) en s'appuyant sur la base de données du Registre français des Emissions Polluantes
					tonnes	5 868 423 t	5 397 291 t	5 402 545 t	5 720 448 t	5 979 764 t		
8.02	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution de la quantité de DND-NI préparés pour une réutilisation par rapport à 2015	Région	%	0 %	+ 1,00 %	+ 3,00 %	+ 60,83 %	+ 117,03 %	+ 10 % en 2025 par rapport à 2015	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
					tonnes	3 000 t	3 034 t	3 100 t	4 825 t	6 511 t		
8.03	25	LD1-Obj25	Taux de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA (Déchets ménagers et assimilés)	Région	tonnes	40 %	40,00 %	40,00 %	40,00 %	40,00 %	20 % en 2025 (- 50 % par rapport à 2015)	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
			Part des DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA		%	1 267 058 t	1 254 703 t	1 268 560 t	1 302 828 t	1 273 678 t		
8.04	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des DND-NI	Région	%	39,7%	41,9 %	44,8 %	47,8 %	48,2 %	65 % de DND-NI valorisés en 2025	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
					tonnes	2 327 191 t	2 369 186 t	2 409 427 t	2 724 097 t	2 881 504 t		
8.05	25	LD1-Obj25	Quantités supplémentaires de déchets d'emballage triés	Région	tonnes	0 t	+ 2 655 t	+ 11 704 t	+20 285 t	+ 35 636 t	+ 120 000t en 2025	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
			Quantités de déchets d'emballage triés		tonnes	161 381 t	164 036 t	173 085 t	181 666 t	197 017 t		
8.06	25	LD1-Obj25	Quantité de biodéchets alimentaires triés à la source	Région	tonnes	19 198 t	19 136 t	37 089 t	32 390 t	33 102 t	450 000t en 2025	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
			Evolution des quantités depuis 2015		tonnes		-62 t	17 891 t	13 192 t	13 904 t		
8.07	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des mâchefers produits	Région	%	36 %	39,00 %	61,00 %	67,00 %	99,00 %	90 % en 2025, 100 % en 2031	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
			Quantités annuelles de mâchefers produits		tonnes	101 674 t	108 913 t	151 872 t	191 249 t	285 723 t		

DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES ISSUS DE CHANTIERS DU BTP				Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Objectif du SRADET	Source	
8.08	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution de la production de DND-Inertes par rapport à 2015	Région	%	0 %	+ 0,32 %	+ 7,30 %	18,6 %	14,73 %	+ 0 % en 2025 par rapport à 2015	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
					tonnes	15 403 414 t	15 452 897 t	16 534 249 t	18 274 206 t	17 671 873 t		
8.09	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution de la quantité de DND issus de chantiers du BTP en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux par rapport à 2015	Région	%	0 %	- 38,60 %	- 89,60 %	- 97,5 %	- 91,8 %	- 50 % par rapport à 2015	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
					tonnes	66 534 t	40 850 t	6 905 t	1 678 t	5 481 t		
8.10	25	LD1-Obj25	Evolution du taux de DND (DI +NI) issus de chantiers du BTP suivant une filière légale par rapport à 2015	Région	%	0 %	- 8,84 %	+ 12,1 %	+ 17,60 %	+ 18,90 %	Capter 100 % des déchets des chantiers du BTP en 2025	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
			Quantité annuelle de DND (DI +NI) issus de chantiers du BTP suivant une filière légale		tonnes	8 859 019 t	8 075 996 t	9 934 174 t	10 418 231 t	10 534 235 t		
8.11	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des déchets inertes et non inertes issus des chantiers du BTP	Région	%	70 %	68,37 %	70,04 %	74,22 %	74,41 %	70 % de valorisation en 2025	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
DECHETS DANGEREUX				Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Objectif du SRADET	Source	
8.12	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution du gisement de déchets dangereux (méthodologie de calcul réactualisée pour 2015 à 2019)	Région	%	0 %	- 3,33 %	- 2,09 %	1,39 %	7,62 %	Stabiliser le gisement à son niveau de 2015	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
					tonnes	688 750 t	665 837 t	674 388 t	698 318 t	741 234 t		
8.13	25	LD1-Obj25	Taux de déchets dangereux collectés par rapport au gisement identifié (hors terres polluées)	Région	%	89 %	78,79 %	77,64 %	82,77 %	78,50 %	Capter 80 % en 2025 et 100 % en 2031	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
					tonnes	491 576 t	415 096 t	415 687 t	462 956 t	472 776 t		
8.14	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière)	Région	%	67 %	71,00 %	66,00 %	54,00 %	51,00 %	Valorisation de + de 70 % des déchets dangereux collectés	Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)
					tonnes	329 301 t	295 745 t	272 493 t	250 083 t	233 237 t		

B. RECENSEMENT DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS AUTORISEES, ENREGISTREES OU AYANT UN RECEPISSE DE DECLARATION DEPUIS SON ENTREE EN VIGUEUR (26/06/2019)

L'état des lieux de la planification régionale identifiait 7 dossiers déposés auprès de la DREAL pour l'exploitation d'ISDND. Au 21 juin 2021, 5 arrêtés préfectoraux ont été signés sur les bassins de vie Provençal, Alpin et Azuréen et un dossier a été retiré :

Dpt	Bassin de vie	Nom de l'exploitant ayant déposé le dossier pour l'exploitation d'un ISDND	Date de réception en Préfecture	Commune	Objet	Etat au 21 juin 2021
04	ALPIN	CSDU 04	16/10/2017	VALENSOLE	Demande de prolongation de 2023 à 2040	En cours d'instruction
05	ALPIN	VEOLIA	12/09/2018	VENTAVON	Prolongation de 2021 à 2026	Arrêté Préfectoral du 22 janvier 2021
13	PROVENCAL	SUEZ	27/12/2017	LES PENNES-MIRABEAU	Extension et prolongation 175 000 t/an dès 2019	Arrêté Préfectoral du 22 octobre 2019
83	PROVENCAL	PIZZORNO	30/12/2016	PIERREFEU-DU-VAR	Prolongation 135 000 t/an dès 2019, mise en balle jusqu'en août 2020 (travaux sur site)	Arrêté Préfectoral du 21 octobre 2019
83	PROVENCAL	SIVED -NG	08/07/2016	GINASSERVIS	Prolongation (exploitation à partir de 2022)	Arrêté Préfectoral du 20 juillet 2020
83	AZUREEN	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE VALLON DES PINS	24/03/2017	BAGNOLS-EN-FORET	Création (exploitation à partir de 2022)	Arrêté Préfectoral du 2 avril 2020
83	AZUREEN	SUEZ	01/04/2019	TANNERON	Création	Dossier retiré par le porteur

Depuis 2020, 3 nouveaux dossiers de prolongation d'ISDND ont été déposés auprès de la DREAL pour instruction. Sur le **bassin de vie Rhodanien**, pour l'ISDND d'Entraigues, un nouvel arrêté préfectoral du 30 juillet 2019 mentionne les nouvelles capacités du site : 90 000 t/an en 2019 puis 80 000 t/an à partir de 2020, et 20 000 t/an pour mâchefers non dangereux et terres faiblement polluées.

Concernant les unités de valorisation énergétique (UVE), la principale décision préfectorale concerne le centre multi-filières de Fos-Sur-Mer (valorisations organique et énergétique) qui augmente ses capacités de 23 000 t/an. Par ailleurs, depuis 2020, des arrêtés complémentaires ont été pris sur de nombreux sites afin d'ajuster les zones de chalandise des ISDND, en cohérence avec les préconisations du SRADDET (bassin de vie).

Le suivi trimestriel des sites a été adapté en conséquence (identification de l'origine des flux entrants par bassin de vie).

Le tableau suivant présente une synthèse des autres décisions préfectorales sur des sites de traitement des déchets résiduels :

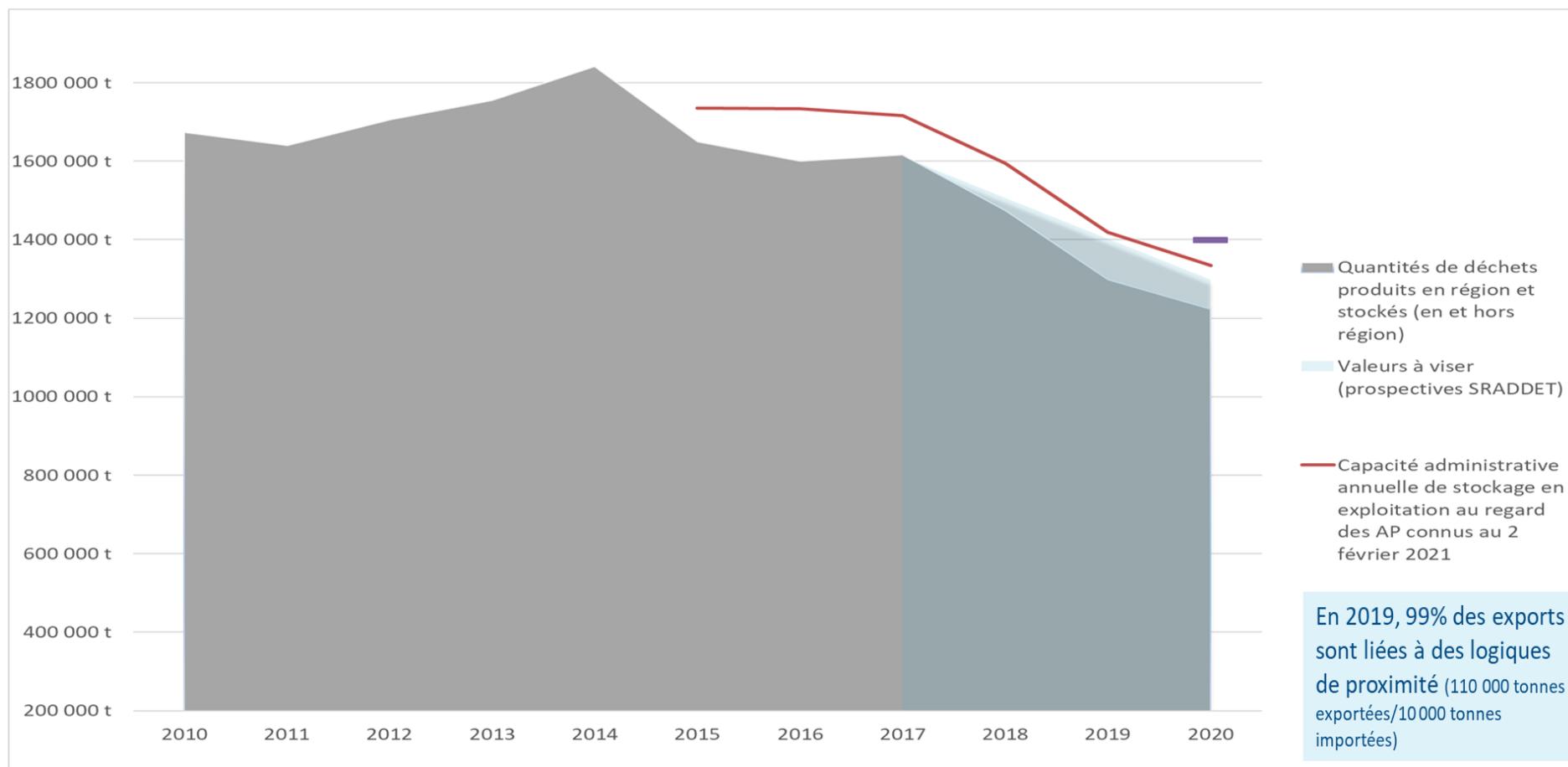
DPT	BASSIN DE VIE	UNITE DE GESTION DES DECHETS RESIDUELS	DATE AP/APC/LETRE PREFECTORALE	OBJET
83	PROVENCAL	ISDND DE PIERREFEU DU VAR	30/07/2019	Réhausse de 18 500 t/an en 2019
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	30/07/2019	Modification des capacités de stockage 2019 et après 2020
06	AZUREEN	UVE ANTIBES	18/09/2019	Augmentation capacité temporaire de 5 000 t en 2019
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	Automne 2019	+ 1 500 t en 2019 et - 1 500 t en 2020
13	PROVENCAL	ISDND SEPTEMES-LES-VALLONS	06/12/2019	Augmentation de capacité de 6 000 t pour 2019 (soit 256 000 t/an)
84	RHODANIEN	UVE VEDENE	15/04/2020	Modification de la zone de chalandise pendant 6 semaines
13	PROVENCAL	UVE FOS-SUR-MER	16/04/2020 et 20/05/2020	Modification de la zone de chalandise jusqu'au 13 juin 2020
05	ALPIN	ISDND SORBIERS	23/02/2021	Prolongation d'exploitation jusqu'au 31 mai 2021
06	AZUREEN	Centre de prétraitement des Ordures ménagères à BAGNOLS-EN-FORET	29/04/2021	Création d'un site de prétraitement pour diminuer de moitié les quantités stockées en ISDND (SMIDDEV)

La DREAL recense également les 7 déclarations suivantes :

DPT	BASSIN DE VIE	Date de l'arrêté d'enregistrement	EXPLOITANT	COMMUNE	ACTIVITE
13	RHODANIEN	15/11/2019	VICAT	ARLES	Transit de déchets non dangereux (cendres)
05	ALPIN	03/12/2019	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS	LA GRAVE	ISDI
05	ALPIN	08/10/2019	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE	GAP	Déchèterie
83	AZUREEN	04/07/2019	SOFOVAR	FREJUS	Centre de tri, transit, regroupement
83	AZUREEN	17/01/2020	RBTP	FREJUS	Broyage concassage de matériaux et déchets inertes
84	RHODANIEN	08/07/2019	PANCALLO DEMO 4X4	VALREAS	Centre VHU
84	RHODANIEN	05/02/2020	COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE-LEZ-PROVENCE	MONDRAGON	Déchèterie

Les autres récépissés de déclaration sont suivis par les préfetures départementales. La méthodologie de remontée des informations est en cours de mise en œuvre par les services de l'Etat.

Spécifiquement sur l'**autonomie régionale en matière de capacité de stockage des déchets non dangereux**, l'ORD&EC a réalisé un graphique d'évolution des quantités de déchets ultimes produits en région et stockés (en et hors région). Il montre **une baisse importante des quantités stockées depuis 2014** et une relative autonomie du territoire au regard des capacités de stockage autorisées par les arrêtés préfectoraux en vigueur au 2 février 2021 :

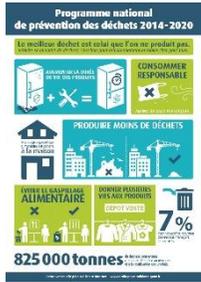


Cependant, deux bassins de vie ne sont pas autonomes en matière de capacité de stockage des déchets ultimes : Rhodanien (depuis 2019) et Azuréen (depuis 2010).

C. SYNTHÈSE DE LA SITUATION DES BASSINS DE VIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS, AU REGARD DES VALEURS À VISER ET DES BESOINS IDENTIFIÉS PAR LA PLANIFICATION RÉGIONALE

Pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs du SRADDET, l'ORD&EC réalise depuis 2020 une analyse de la situation des bassins de vie au regard des valeurs à viser et des besoins identifiés par la planification régionale. Le tableau en fait une synthèse sur la base des données disponibles par l'ORD&EC en juin 2021. Cette synthèse est régulièrement mise à jour des informations transmises par les territoires et exploitants d'unités de gestion des déchets.

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (306 000 hab.)	PROVENÇAL (2 700 000 hab.)	AZUREEN (1 329 000 hab.)
SITUATION EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESIDUELS (stockage et valorisation énergétique)	Déficitaire en terme de capacité de stockage depuis 2020, exports vers des sites limitrophes hors région.	3 ISDND de capacités de stockage suffisantes sans pour autant permettre l'entrée des flux d'autres territoires.	Des capacités de stockage suffisantes pour 2021 mais ne permettant pas d'autoriser de flux importants. Sans prolongation d'ISDND dont les arrêtés préfectoraux expirent en 2022 et 2023, le bassin de vie serait très déficitaire .	Fortement déficitaire en terme de capacité de stockage et qui le sera encore plus dans le cadre du « revamping » de l'UVE de Nice de 2022 à 2024.
BESOINS EN EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	Une douzaine de projets structurants identifiés en 2021 (centre de tri, valorisation énergétique, traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, ...).	Une quinzaine de projets structurants identifiés en 2021 (traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, méthanisation, ...).	Quelques projets structurants identifiés en 2021 à fort enjeu (centres de tri, valorisation énergétique, déchèteries professionnelles, ressourceries, sites de prétraitement des déchets résiduels, ...).	Quelques projets structurants identifiés en 2021 à fort enjeu (valorisation énergétique, traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, sites de prétraitement des déchets résiduels, ...).
PROJETS D'EQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES	De nombreux projets en cours.	De nombreux projets en cours.	De nombreux projets en cours.	De nombreux projets en cours.
INVESTISSEMENTS À PREVOIR POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION NATIONALE ET RÉGIONALE (2019-2025)	100 M€	50 M€	350 M€	200 M€

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (306 000 hab.)	PROVENÇAL (2 700 000 hab.)	AZUREEN (1 329 000 hab.)
<p>FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022, via l'outil «comptacoût®» (accompagnement ADEME). Une première étape de 22 % des habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative puis 35 % des habitants en 2025 . Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022. 	<p>12/19 collectivités ont une très bonne connaissance des coûts sur ce bassin de vie.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2021 mais des projets en cours.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>14/18 collectivités ont une très bonne connaissance des coûts sur ce bassin de vie.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2021, des projets en cours, dont un déploiement.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>6/12 collectivités (> 70 % de la population du bassin de vie) ont une très bonne connaissance des coûts sur ce bassin de vie.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2020 mais des projets en cours.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>11/13 collectivités ont une très bonne connaissance des coûts sur ce bassin de vie.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2020, aucun projet en cours, dont un déploiement.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>
<p>PREVENIR ET REDUIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015. <p><i>Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent au plus tard en 2020 (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter.</i></p> <p><i>Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité, en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes.</i></p> <p><i>Et diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés).</i></p> 	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés : +1,6 % de 2015 à 2019 (pour 0,35 % d'augmentation de population).</p> <p>Aucun des 16 EPCI n'a un Programme Local de Prévention approuvé.</p> 	<p>+1,8 % de 2015 à 2019 (pour 1,4 % d'augmentation de population).</p> <p>2 EPCI sur 16 ont un Programme Local de Prévention approuvé.</p> 	<p>-0,7 % de 2015 à 2019 (pour une augmentation de population de 1,3%).</p> <p>3 EPCI sur 10 et 1 syndicat disposent d'un Programme Local de Prévention des Déchets approuvé.</p> 	<p>+1,9 % de 2015 à 2019 (pour une augmentation de population de 0,03 %).</p> <p>1 EPCI sur 10 et 1 syndicat disposent d'un Programme Local de Prévention des Déchets approuvé.</p> 

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (306 000 hab.)	PROVENÇAL (2 700 000 hab.)	AZUREEN (1 329 000 hab.)
<p>FAVORISER LE REEMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation. <p>Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire) Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage Soutenir le développement des filières de réemploi En tant que prescripteurs publics, privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi</p> 	En cours de développement	En cours de développement	En cours de développement	En cours de développement
<p>RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes en 2025 <p>Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produits par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031. Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015). Privilégier deux schémas de collectes des emballages. Harmoniser les consignes de tri au plus tard en 2025. Favoriser la modernisation des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022. Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (ménages, administrations et entreprises) dès 2024. Encourager/Développer des filières de valorisation directe, si possible de proximité. Réduire les besoins en capacité de stockage.</p> 	<p>En 2019, 47 % des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+4 % par rapport à 2015, intégrant les mâchefers/métaux valorisés). Le taux de valorisation varie de 31 % à 70 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est en cours de mise en œuvre et dans l'attente d'équipements structurants.</p> <p>En 2019, les mâchefers de l'UVE ont été valorisés à 99 %.</p> <p>Des expérimentations du tri à la source des biodéchets sont à l'étude.</p>	<p>En 2019, 40 % des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+5 % par rapport à 2015, <i>ce bassin de vie ne produit pas de mâchefers</i>). Le taux de valorisation varie de 20 % à 60 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est mise en œuvre depuis 2018-2019.</p> <p>Des expérimentations du tri à la source des biodéchets sont à l'étude.</p>	<p>En 2019, 43 % des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+7 % par rapport à 2015, intégrant les mâchefers/métaux valorisés). Le taux de valorisation varie de 29 % à 60 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est en cours de mise en œuvre et dans l'attente d'équipements structurants.</p> <p>En 2019, les mâchefers des UVE ont été valorisés à 100 %.</p> <p>Des expérimentations du tri à la source des biodéchets sont à l'étude.</p>	<p>En 2019, 51 % des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+10 % par rapport à 2015, intégrant les mâchefers/métaux valorisés). Le taux de valorisation varie de 45 % à 57 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est mise en œuvre depuis 2018-2019.</p> <p>En 2019, les mâchefers des UVE ont été valorisés à 99 %.</p> <p>Des expérimentations du tri à la source des biodéchets sont à l'étude.</p>

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (306 000 hab.)	PROVENÇAL (2 700 000 hab.)	AZUREEN (1 329 000 hab.)
S'ENGAGER POUR ZERO DECHET PLASTIQUE	Un bassin de vie engagé, En cours de développement.	Un bassin de vie engagé, En cours de développement.	Un bassin de vie engagé, En cours de développement.	Un bassin de vie engagé, En cours de développement.
<p>ELABORER DES STRATEGIES TERRITORIALES OPERATIONNELLES ET ANTICIPER DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES EQUIPEMENTS ET UNITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT</p> <p>Anticiper des disponibilités foncières pour les équipements de gestion des déchets de construction (BTP) en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire.</p> <p>Intégrer la règle SRADDET sur les friches industrielles, les travaux du GT pérenne de cartographie de ces friches pour le bassin azuréen, et l'étude de convertibilité des friches identifiées.</p>	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>
				

A l'échelle régionale, s'appuyant sur les données disponibles et sur les informations transmises par les collectivités depuis 2019 (année de l'entrée en vigueur de la planification), le constat est fait d'une lente mais progressive prise en compte des nouveaux objectifs européens et nationaux :

PRIORITES POUR LES COLLECTIVITES :

-  Mise en œuvre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (obligation réglementaire en 2020), **retard important mais dynamique encourageante en 2021**
-  Mise en œuvre d'un traçabilité des Déchets des Activités Economiques collectés par les Services Publics et facturation (redevance spéciale) avant 2022, **de nombreuses actions engagées depuis 2018**
-  Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets des ménages et de certains gros producteurs avant 2024, **peu d'expérimentation et très peu d'équipements structurants**
-  Amélioration du taux de valorisation des déchets collectés par le service public (objectif 65% en 2025)
-  Favoriser la construction d'unités de traitement pour les déchets des ménages et des activités économiques
-  Déployer la tarification incitative, **seules 7 collectivités initient une démarche (3 à 5 ans pour mise en œuvre)**

PRIORITES POUR LES ADMINISTRATION ET LES ENTREPRISES:

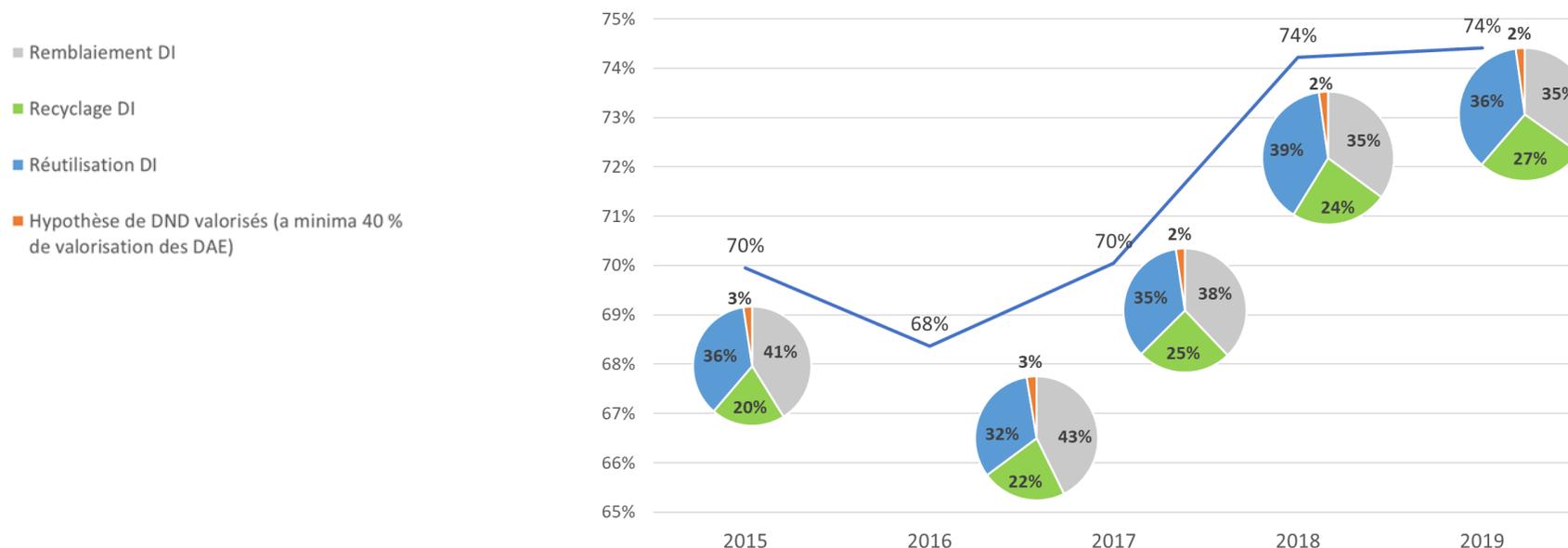
-  **MISE EN ŒUVRE DU TRI : papier/cartons, métaux, plastiques, du verre, bois (depuis 2015), plâtre, fractions minérales, textiles (loi AGEC), biodéchets (depuis 2012), les données 2019 semblent montrer une dynamique sur ces enjeux (à confirmer)**

L'écart entre les valeurs à viser de la planification régionale (SRADDET) et les quantités stockées et incinérées de 2017 à 2019 met en évidence une progression favorable de la valorisation matière, en lien avec l'animation régionale autour de la planification et le renforcement de la réglementation. Cependant il conviendra également de veiller à continuer à améliorer la connaissance de ces flux pour confirmer ces observations.

D. SUIVI DES INDICATEURS DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP PAR BASSIN DE VIE (2015-2019 ET OBJECTIFS 2025)

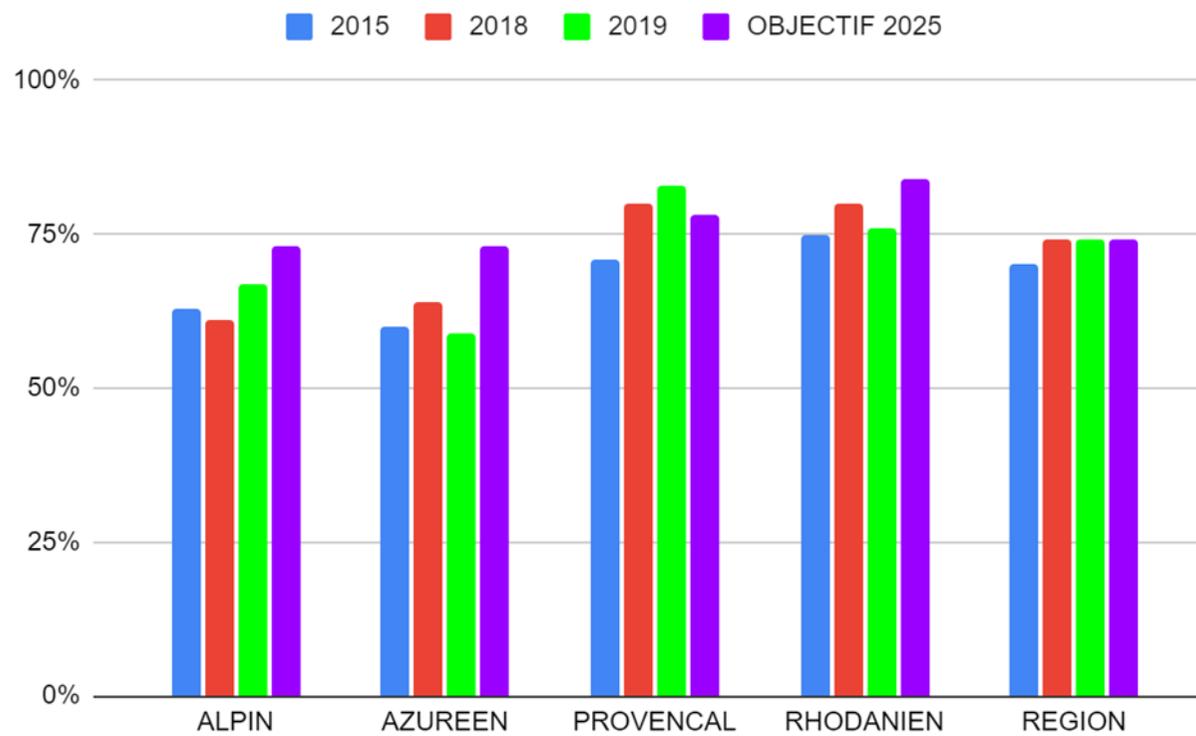
En 2019, environ **14,644 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP** (inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux) sont collectées par les installations accueillant majoritairement ce type de déchets (carrières, centrales d'enrobés, plateformes de regroupement, de tri et de recyclage, et ISDI) mais aussi par des installations accueillant majoritairement des déchets non dangereux (déchèteries publiques et professionnelles, centres de tri, et ISDND). (+ 3 790 272 tonnes par rapport à 2015, soit 610 976 tonnes de plus qu'en 2018). Les déchets inertes traités représentent 11 009 519 tonnes (contre 11 013 420 tonnes en 2018, soit - 3 901 t). Pour la première année depuis 2015, le flux de déchets inertes traités est stable avec un léger recul, alors que ces 3 dernières années une augmentation significative de 500 000 à 1 Mt par an avait été constatée. Le taux de valorisation des déchets issus du BTP atteint 74,4 %.

Le **taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP** pour l'année 2019 **dépasse les 74 % fixés par la planification régionale et les 70 % visés par la Directive européenne**. Il augmente depuis 2015 :



En 2019, la **performance de valorisation** des déchets inertes **du réseau d'installations du territoire régional est de 82 %**, ce qui signifie que 82 % des déchets inertes accueillis et traités par des opérations de transit, tri, recyclage et valorisation sont valorisés (contre 78 % en 2017, soit + 12 points par rapport à 2015). Cependant, environ 1 690 000 tonnes de déchets inertes du BTP, soit 9 % des déchets inertes produits, sont évacués et stockés illégalement.

A l'échelle des bassins de vie, les taux de valorisation ont progressé pour l'Alpin et le Provençal et légèrement diminué sur le Rhodanien et l'Azuréen :



E. SUIVI DES PRINCIPAUX OBJECTIFS QUANTITATIFS ISSUS DE LA LOI DITE « AGECEC »

La Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi « AGECEC ») a été promulguée le 10 février 2020. Des synthèses sont disponibles sur le site de l'ORD&EC (<https://www.ordeec.org/a-la-une/detail/synthese-loi-relative-a-la-lutte-contre-le-gaspillage-et-a-leconomie-circulaire>)

L'ORD&EC a relevé 3 objectifs quantitatifs pouvant d'ores et déjà être suivis à l'échelle régionale :

Objectif loi « AGECEC »	Indicateurs et unités	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur à viser (AGECEC)	Projections SRADDET en vigueur
Réduction de 15 % des <u>déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (article 3)</u>	% de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010	0 %	- 1,93 %	- 3,16 %	- 2,42 %	0,2 %	- 2,2 %	- 15 % en 2030	- 36 % en 2030
	kg/hab. de <u>DMA non dangereux</u>	643,6 kg/hab.	631,2 kg/hab.	623,3 kg/hab.	628,1 kg/hab.	644,9 kg/hab.	629,4 kg/hab.	547 kg/hab.	424 kg/hab.
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % <u>des déchets</u> ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 (article 110)	% de DND résiduels produits en région et valorisés énergétiquement (UVE/CSR)	ND	44 %	46 %	46 %	48 %	52 %	70 % en 2025	65 % en 2025
	Quantité annuelle (t)		1 310 006 t	1 367 383 t	1 376 732 t	1 419 477 t	1 401 997 t		
Réduction des quantités de <u>déchets ménagers et assimilés</u> admis en installation de stockage à 10 % <u>des quantités produites en masse en 2035 (article 10)</u>	% de DMA non dangereux non inertes produits en région et stockés	ND	32,1 %	29,8 %	28,0 %	26,5 %	24,8 %	10 % en 2035	9 % en 2035
	Quantités annuelles (t)		1 017 994 t	934 381 t	886 651 t	862 763 t	789 105 t		

F. PRINCIPALES DEMARCHES REGIONALES D'ANIMATION SUR LES TERRITOIRES REGION/ETAT (2017-2021)

Le dernier Comité de Suivi Déchets a eu lieu le 14 décembre 2020 (report de la réunion du 11 mars 2021 en raison du contexte sanitaire COVID-19) et a réuni 146 participants. Il a permis de présenter le 1^{er} rapport de suivi annuel de la mise en œuvre de la planification régionale et l'avancement du projet européen LIFE IP SMART WASTE.

Les Services de l'Etat, l'ADEME et la Région ont engagé depuis 2019 des modalités d'animation et de mobilisation des territoires, et ceux malgré le contexte sanitaire (animations 2020 essentiellement en visioconférence) par exemple :

DES REUNIONS TERRITORIALES 2019/2020/2021 (2 fois/an)

- Bassin de vie Provençal (dernière réunion le 14 janvier 2021)
- Bassin de vie Rhodanien (15 janvier 2021)
- Bassin de vie Alpin (11 janvier 2021)
- Bassin de vie Azuréen (27 janvier 2021)

DES ATELIERS ET REUNIONS TECHNIQUES 2019/2020/2021 (mensuels à trimestriels)

- RDV annuel de l'ORD&EC avec les exploitants des UVE/ISDND le 2 décembre 2020
- **Réunions techniques trimestrielles avec EPCI et Métropoles** lancées depuis septembre 2019
- Plus de 50 événements organisés depuis (Région, ADEME, Etat)
- Une formation SRADDET dédiée à la thématique Déchets et Economie Circulaire le 1^{er} décembre 2020 (déchets et urbanisme)
- Plus de **30 ateliers thématiques** réunissant plus de **1 500 participants** et réalisés depuis juin 2018 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE (contenus disponibles ici : <http://www.lifeipsmartwaste.eu/mediatheque/bibliotheque/>)

DES JOURNEES TECHNIQUES 2019-2020

- 16-17 décembre 2019 – Journées régionales de l'économie circulaire
- Automne 2020 – Rencontres nationales de l'écologie industrielle territoriale (EIT)

DES COMITES DE SUIVI REGION/ETAT (5 depuis début 2019)

DES COMMISSIONS PAR BASSIN DE VIE (à mettre en œuvre)

DES APPELS A PROJETS ET CADRES D'INTERVENTION ADEME/REGION

DES ANIMATIONS DE RESEAUX (REENEMPLOI, GASPILLAGE ALIMENTAIRE, ZERO PLASTIQUE, ...)

Les sites internet de l'ORD&EC (www.ordeec.org) et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>) ont pour objectifs de faire connaître et animer deux sites web régionaux pour améliorer la connaissance et favoriser le partage d'expériences :

Améliorer la connaissance

www.ordeec.org



Partage d'expérience

www.lifeipsmartwaste.eu



Les comptes-rendus et les documents techniques des principales animations régionales sont disponibles sur le site du projet européen LIFE IP SMART WASTE (<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>) :

ATELIERS THÉMATIQUES

- 5 RDV en 2018
- 12 RDV en 2019
- 12 RDV prévus en 2020

- Rencontres techniques thématiques ouvertes aux acteurs des filières déchets au territoire régional.
- Echanges sur des points concrets de réflexion
- Développement une approche partenariale à l'échelle régionale sur des thématiques à enjeux forts.



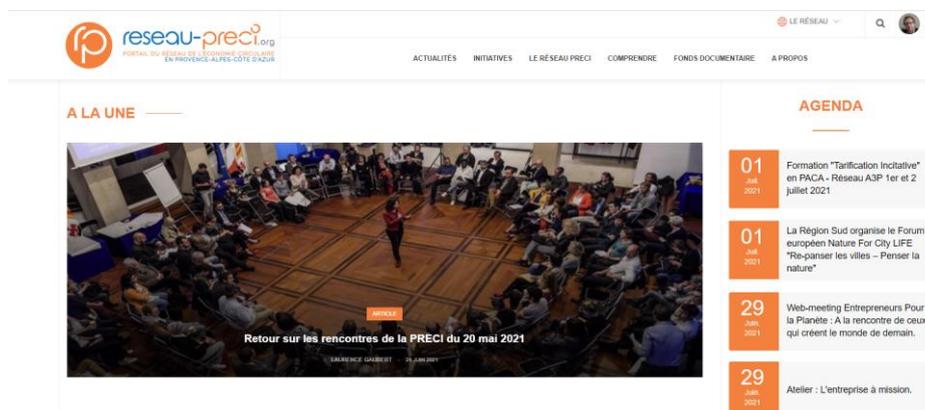
EDUCTOUR

- 1^{ère} édition 06/12/2019
- 2nd programmée 1^{er} semestre 2020

La valorisation matière et organique sont les 2 axes pour travailler la réduction des déchets à la source. La **Communauté d'Agglomération Ventoux Comtal Venassin (la CoVe)** qui mise sur cette réduction travaille l'exemplarité de fonctionnement en rendant toujours plus responsable sa commande publique. Une **journée de visite des sites de référence à destination des élus** a mis en valeur le travail effectué sur ce territoire.



Depuis avril 2021, en partenariat avec l'ADEME, la Région et l'Etat, a été mis en ligne le portail du réseau de l'Economie Circulaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les informations des sites de l'ORD&EC et du projet européen sont largement diffusées sur cette plateforme collaborative accessible à tous les acteurs régionaux (<https://www.reseau-prec.org/>) :



Les animations du Réseau A3P sont nombreuses en région et hors région. Le réseau A3P est un réseau à portée nationale, piloté par l'ADEME, et qui regroupe près de 400 territoires engagés dans des plans d'actions en faveur de l'économie circulaire. Le réseau regroupe des équipes projet qui rassemblent :

- ✓ collectivités ;
- ✓ partenaires engagés ;
- ✓ secteur économique et ses relais ;
- ✓ administrations ;
- ✓ et tout autres acteurs volontaires.

Le réseau A3P vise à accompagner sur le plan technique les équipes projets notamment par des rencontres thématiques, et à favoriser **l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances**, sur les thématiques de l'économie circulaire. La capitalisation d'expérience des territoires est ensuite mise à disposition sur le site OPTIGEDE® (<https://optigede.ademe.fr/>).

La DREAL participe activement à ses animations et organise également régulièrement des réunions avec les exploitants de sites ICPE.

Les sites internet relaient également l'agenda des animations et des actualités, notamment sur l'accompagnement technique et financier qui est également engagé depuis 2017 sur les territoires par l'ADEME, la Région et les services de l'Etat :

✓ **DES APPELS A PROJETS REGIONAUX**

- 2020-2021 : Valorisation des biodéchets et de la matière organique / Solutions innovantes (ADEME/REGION/EUROPE)
- 2012-2019 : Filidéchets (R&D - réemploi/réutilisation/valorisation des déchets)
- 2019 : ProValotri (collecte/tri/valorisation des déchets des activités économiques)
- 2018-2019 : Territoires en Economie Circulaire
- 2019 : Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques
- 2019-2020 : Méditerranée Zéro Plastique
- 2019 : Expérimentation de Solutions numériques innovantes pour développer l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire (5 lauréats)
- 2017-2018 : Fonds de dépollution
- 2016-2017 : Valorisation des Déchets Verts
- 2015-2017 : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
- ...

✓ **DES CONTRATS D'OBJECTIFS REGION/EPCI/SYNDICATS en cours de rédaction**

✓ **DES CADRES D'INTERVENTIONS SPECIFIQUES ADEME et REGION (prévention, réseaux, formation, ressourceries,...)**

✓ **DES CONTRATS RÉGIONAUX D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL (unités de gestion/valorisation des déchets)**

✓ **UN PROJET EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE (33 partenaires / 150 opérations / 35 M€ de dépenses / 10 M€ de soutien européen)**

✓ **LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014-2020 PUIS 2021-2027**

✓ **LES FUTURS PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS (FEDER/FSE) – 2021-2027**

✓ **DES APPELS A PROJETS NATIONAUX (ADEME, ETAT, CITEO,...)**